



Agriculture et urbanisation : une cohabitation difficile

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12 E-mail : cda42@loire.chambagri.fr Site internet : www.terresdeloire.fr



L'agriculture ligérienne, par sa qualité et son dynamisme, représente une ressource importante de l'économie du département qui est principalement urbain et périurbain. Dans ce contexte, la forte demande de foncier pour l'aménagement du territoire vient souvent en concurrence avec la préservation du potentiel agricole.

■ Un constat alarmant

Dans la Loire, près de 700 hectares perdent chaque année, de manière irréversible, leur vocation agricole. En France, la perte du foncier agricole correspond à la surface d'un département tous les sept ans. Sur les 20 dernières années, la Loire est le seul département de Rhône-Alpes à avoir connu une baisse de sa population. Il est cependant parmi les départements les plus consommateurs de foncier.

■ Les conséquences sur l'activité économique agricole :

- La perte de potentiel agricole notamment de terrains plats et de qualité agronomique où le développement des zones urbaines, d'activités, de carrières ou des infrastructures est plus facile et plus attractif.
- La perturbation des fonctionnalités agri-

coles : les activités d'élevage, soumises à des règles de distance très strictes vis-à-vis des habitations, sont fortement touchées par le phénomène de dispersion de l'urbanisation.

Les territoires doivent prendre en compte le fonctionnement des exploitations agricoles dans leurs politiques d'aménagement.

■ C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture :

- S'investit dans l'élaboration des documents d'urbanisme (Carte communale, PLU, Scot) et produit un avis consultatif sur ces documents.
- Apporte son analyse aux collectivités publiques afin de prévenir d'éventuels conflits d'usage entre enjeux agricoles et urbains.
- Propose ses services pour une analyse prospective de l'activité agricole à partir d'enquêtes individuelles, permettant d'anticiper les effets du développement urbain envisagé.
- Co-rédige avec l'Etat et le Conseil Général de la Loire la charte du foncier agricole dans la Loire qui vise à limiter la consommation de foncier et donne aux collectivités des outils pour une gestion économe de l'espace.
- Formule des recommandations précises à chaque étape de réflexion et de mise en œuvre du



projet dans un souci d'anticipation, de long terme et de concertation avec le monde agricole, à partir de trois principes :



1. L'espace agricole est une ressource non renouvelable et l'urbanisation des terres agricoles est irréversible.
2. Les surfaces agricoles constituent un espace générateur de développement économique.
3. Il est important de se donner les moyens de préserver ces terres agricoles. La mobilisation de tous doit réduire la pression foncière et la spéculation.

Ce document prend un relief tout particulier dans le nouveau contexte législatif (lois Grenelle 2 et de modernisation de l'agriculture). Il téléchargeable sur www.terresdeloire.fr

L'agriculture, directement liée au foncier, nécessite des capitaux très importants, une vision sur du long terme qui permet aux agriculteurs d'anticiper les évolutions de leurs conditions d'exploitation et d'investir.

■ Dans le Roannais...

Le Schéma de Cohérence Territoriale, outil de planification stratégique à l'échelle d'un bassin de vie s'impose aux autres documents d'urbanisme

(PLU, carte communale) ou sectoriels (Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains ...).

3 SCOT sont à des stades d'avancement différent : Bassin de vie du Sornin, SCOT du Roannais, SCOT Loire Centre

Une majorité des communes ont un document d'urbanisme : POS, PLU, carte communale, à l'exception de quelques communes de l'ouest roannais

L'opération A89

La section de l'autoroute A 89 entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny sera achevée fin 2012.

- Dans la Loire ceci représente :
- 18 km de voirie, 3 viaducs, 1 tunnel de 4 km de longueur,
 - 1 échangeur, 1 aire de service,
 - 175 ha d'emprises définitives de surfaces, 40 ha d'emprises temporaires de surfaces,
 - 51 exploitations agricoles impactées.

Compte tenu des incidences de cette opération sur l'agriculture locale, la Chambre a souhaité mettre en place des actions collectives et individuelles d'accompagnement des exploitations et propriétaires fonciers impactés, en relation avec les partenaires du projet dont Autoroutes du Sud de la France :

- Des protocoles amiables d'expropriation et d'éviction,
- Des mesures d'indemnisation de dégâts aux cultures,
- Des études technico-économiques afin d'évaluer les impacts sur les exploitations, suivi particulier pour les exploitations les plus touchées...

Aujourd'hui, près de 300 dossiers fonciers individuels ont été traités, un travail d'aménagement foncier est en cours sous l'autorité du Conseil Général, des stocks fonciers sont constitués en lien avec la Safer, une animation foncière vise à

orienter les terres libérées vers les agriculteurs impactés.

Le dossier POCL : ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon menée par Réseau Ferré de France n'a pas encore de tracé précis mais certaines variantes passent par Roanne.

D'ores et déjà la Chambre a adopté une motion qui rappelle les points à prendre en compte au niveau agricole à chaque stade de la procédure.



Agenda

28 et 29 avril :
De fermes en fermes